

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2017

Le vingt-quatre mars deux mil dix-sept, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le dix-sept mars deux mil dix-sept, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, Jacques Viret. Les convocations ont été envoyées le dix-huit mars deux mil dix-sept.

Membres en exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 10 Procurations : 4 Votants : 14.

Gaëlle Chabert-Dumand est désignée secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

Le procès-verbal de la réunion du vingt-quatre février deux mil dix-sept est adopté, **à l'unanimité**.

ORDRE DU JOUR
<p><u>Finances</u> : comptes administratifs et comptes de gestion 2016 ; affectation des résultats 2016 ; taxes 2017 ; tarifs 2017 ; subventions 2017 aux associations ; budgets primitifs 2017 ; emprunt 2017 (précisions) ;</p> <p><u>Contrôle/Agriculture & Forêts</u> : programme d'actions 2017 pour la forêt communale ; forêt communale - vente exploitation groupée ; entretien de la route forestière de Bramefarine : convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF ;</p> <p><u>Animation/Fêtes et Cérémonie</u> : règlement du vide-greniers des Fêtes de la Tour (4 juin 2017) ;</p> <p><u>Intercommunalité</u> : communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : modification statutaire n° 13 - communautarisation de la station des Sept Laux ;</p> <p><u>Urbanisme/Eau & assainissement</u> : approbation de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;</p> <p><u>Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire.</u></p>

Finances

1. Budget communal - compte administratif 2016

Monsieur Poinson présente le compte administratif de la commune, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Poinson propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	661 015,30 €
	Recettes	701 674,62 €
	Excédent 2015	296 411,65 €
	Excédent	337 070,97 €

<i>Investissement</i>	Dépenses	207 248,33 €
	Déficit 2015	92 933,47 €
	Recettes	614 884,68 €
	Excédent	314 702,88 €

Sous la présidence de monsieur Poinson, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif de la commune et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

2 - Budget de l'eau - compte administratif 2016

Monsieur Poinson présente le compte administratif du service de l'eau, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Poinson propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	133 703,00 €
	Recettes	108 117,76 €

	Excédent 2015	75 279,37 €
	Excédent	49 694,13 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	41 684,92 €
	Déficit 2015	36 474,44 €
	Recettes	49 218,17 €
	Déficit	28 941,19 €

Sous la présidence de monsieur Poinson, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif du service de l'eau et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

3 - Budget de l'assainissement - compte administratif 2016

Monsieur Poinson présente le compte administratif du service de l'assainissement, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Poinson propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	57 190,30 €
	Recettes	43 465,88 €
	Excédent 2015	13 741,21 €
	Excédent	16,79 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	22 771,84 €
	Déficit 2015	11 442,21 €
	Recettes	37 254,00 €
	Excédent	3 039,95 €

Sous la présidence de monsieur Poinson, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif du service de l'assainissement et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

4 - Comptes de gestion 2016

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices précédents, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice ;
- statuant sur l'exécution des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, les comptes de gestion dressés par le trésorier.

5 - Budget communal - affectation des résultats 2016

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2016.

Le compte administratif 2016 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 337 070,97 € et un excédent d'investissement de 314 702,88 €.

Les restes à réaliser 2016 s'élèvent à 156 558,79 € (en dépenses : 178 168,00 € – 22 650,00 € au compte 202, 4 800,00 € au compte 2111, 52 945,00 € au compte 2312, 88 882,020 € au compte 2313 et 3 890,98 € au compte 2315 ; en recettes : 21 609,21 € – au compte 10222).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent de fonctionnement (R 002), soit la somme de 337 070,97 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme 314 702,88 €.

6 - Budget de l'eau - affectation des résultats 2016

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2016.

Le compte administratif 2016 du service de l'eau fait apparaître un excédent d'exploitation de 49 694,13 € et un déficit d'investissement de 28 941,19 €.

Les restes à réaliser 2016 s'élèvent à 114 643,09 € (en recettes : 19 134,59 € au compte 10222, 95 508,50 € au compte 1313).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent d'exploitation (R 002), soit la somme de 49 694,13 €, et le report du déficit d'investissement (D 001), soit la somme de 28 941,19 €.

7 - Budget de l'assainissement - affectation des résultats 2016

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2016.

Le compte administratif 2016 du service de l'assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 16,79 € et un excédent d'investissement de 3 039,95 €.

Les restes à réaliser 2016 s'élèvent à 15 999,19 € (en recettes : 7 476,19 € au compte 10222, 8 523,00 € au compte 1313).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent d'exploitation (R 002), soit la somme de 16,79 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme 3 039,95 €.

8 - Taxes 2017

À l'unanimité, les membres du conseil municipal fixent les taux 2017 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le conseil municipal
Taxe d'habitation	848 100	7,89 %	+ 0,00	66 915 €
Taxe foncière bâti	582 500	18,46 %	+ 0,00	107 529 €
Taxe foncière non bâti	22 700	54,73 %	+ 0,00	12 424 €
TOTAL	1 453 300			186 868 €

9 - Tarifs communaux 2017

Les membres du conseil municipal fixent, **à l'unanimité**, les tarifs 2017 :

Salle « Marie-Louise »

Habitants de la commune

Caution	460,00 €
repas, buffet	230,00 €
spectacle, réunion, apéritif, soirée dansante	115,00 €

Habitants extérieurs à la commune
--

Caution	460,00 €
repas, buffet	460,00 €
spectacle, réunion, apéritif, soirée dansante	230,00 €

Associations

de la commune	gratuit
de l'extérieur (réunion, assemblée générale, repas pour ses membres)	gratuit
de l'extérieur (activité qui génère des recettes)	115,00 €

Tour d'Avalon

Individuels		Groupes (à partir 10 personnes)	
Par personne		Par personne	
Enfant (- 10 ans)	0,00 €	Enfant (- 10 ans)	0,00 €
À partir de 10 ans	2,50 €	10 à 16 ans	1,00 €
Fêtes de la Tour	1,00 €	À partir 17 ans	2,00 €
Classe découverte et centre de loisirs intercommunal de Saint-Maximin (communauté de communes du pays du Grésivaudan)			Gratuit

Cartes postales tour d'Avalon
5 € le sachet de six cartes
1 € la carte individuelle

Cimetière		
	Concession	Columbarium
10 ans (2 m ² / la case)	50 €	235 €
15 ans (2 m ² / la case)	75 €	350 €
30 ans (2 m ² / la case)	125 €	700 €

Occupation du domaine public	
Commerces non sédentaires : vente sur la voie publique (camions magasins 15 m ²) occupation régulière à l'année (demi-journée)	45,00 €
Associations communales	0,00 €

Tarif travail en régie				
<i>Au 1^{er} mars 2017</i>	Adjoint technique principal de 2 ^e classe (temps plein)	Adjoint technique (temps plein)	Adjoint technique (temps plein)	Adjoint technique (mi-temps)
Total horaire mensuel	21,97 €	16,93 €	16,53 €	16,49 €
Moyenne horaire	17,98 €			

Taxe de séjour au 1^{er} janvier 2017 :	
Catégories d'hébergement	Tarif retenu
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles, chambres d'hôtes 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, chambres d'hôtes 2 étoiles, terrains de camping et terrains de caravanage classés 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes 1 étoile, emplacement dans des aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,40 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, chambres d'hôtes en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €.

Exemptions

- 1° les personnes mineures (moins de dix-huit ans) ;
 2° les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
 3° les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)			
Constructions neuves		Logements individuels groupés neufs	
≤ 100 m ² habitables	2 000,00 €	Par logement	4 000,00 €
> 100 m ²	20 € / m ² créé	Locatifs publics / type « foyers » / logement personnes âgées	1 000,00 €
Plafonné à	6 000,00 €		
Extension logement neuf	20 € / m ² créé		
Plafonné à	4 000,00 €	logement collectif neuf	4 000,00 €.

Vide-greniers (Fêtes de la Tour)	
Particuliers et professionnels du vide-greniers	
réservation de base (2 m)	6,00 €
réservation de 2 m supplémentaire	6,00 €
location de table (2,3 m) à l'unité (<u>minimum 4 m réservés</u>)	5,00 €
Artisans	
réservation de base (2 m)	10,00 €
réservation de 2 m supplémentaire	10,00 €
Artisans achetant un encart publicitaire sur le petit train	Gratuit.

10 - Tarifs eau 2017

À l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'eau :

Eau

Prix au m ³	1,49 €
Location compteur	20,00 €.

11 - Tarif assainissement 2017

À l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'assainissement :

Assainissement	
Prix au m ³	1,50 €.

12. Subventions 2017 aux associations

Patrick Morand ne prend pas part au vote (le pouvoir de Gaëlle Chabert-Dumand est inopérant), ce qui porte à 10 le nombre des présents et à 13 le nombre des votants.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2017 comme suit :

Associations	Montant
ACCA (chasse)	300,00 €
Vive l'école	300,00 €
Club des Cygnes de la Tour	300,00 €
Vivre à Saint-Maximin	300,00 €
Association sportive de Saint-Maximin	300,00 €
Quad Passion Bramefarine	300,00 €
La Sauge et le Cosmos	300,00 €
Coopérative scolaire école	300,00 €
Anciens combattants (ANACR)	150,00 €
Arcade (coopération décentralisée Mali)	1 000,00 €
CAPR (athlétisme)	150,00 €
FNACA	150,00 €
TOTAL	3 850,00 €

Patrick Morand (pouvoir à Gaëlle Chabert-Dumand) prend à nouveau part au vote, ce qui porte à 10 le nombre des présents et à 14 le nombre des votants.

13 - Budgets primitifs 2017

À l'unanimité, les budgets primitifs sont adoptés comme suit :

Commune :

Ce budget prévoit notamment un emprunt de 103 000 € et une recette d'une partie de l'excédent reversé par la régie à caractère industriel et commercial de l'eau d'un montant de 6 000,00 €.

<i>Fonctionnement</i> :	Dépenses	969 918,97 €
	Recettes	632 848,00 €
	Excédent 2016	337 070,97 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	484 635,58 €
	Restes à réaliser 2016	178 168,00 €
	Recettes	326 491,49 €
	Excédent 2016	314 702,88 €
	Restes à réaliser 2016	21 609,21 €.

Service de l'eau :

Ce budget prévoit notamment un emprunt de 67 000 €.

<i>Exploitation</i>	Dépenses	155 662,73 €
	Recettes	105 968,60 €
	Excédent 2016	49 694,13 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	283 340,24 €
	Déficit 2016	28 941,19 €
	Recettes	197 638,34 €
	Restes à réaliser 2016	114 643,09 €.

Service de l'assainissement :

Ce budget prévoit notamment un emprunt de 330 000 €

<i>Exploitation</i>	Dépenses	70 684,35 €
---------------------	----------------	-------------

	Recettes	70 667,56 €
	Excédent 2016	16,79 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	407 781,27 €
	Recettes	388 742,13 €
	Excédent 2016	3 039,95 €
	Restes à réaliser 2016	15 999,19 €.

14. Emprunt 2017 (précisions)

Monsieur le maire rappelle que pour financer les travaux des réseaux d'humides de La Combe et Avalon, le conseil municipal a décidé de recourir à l'emprunt (séance du 23 janvier 2017) et en a défini les conditions (séance du 24 février 2017).

Compte tenu du montant des amortissements et des projets 2017, sur les trois budgets, il convient de répartir l'emprunt de 500 000 € comme suit :

- budget communal : 103 000 € (notamment travaux d'accessibilité école/mairie) ;
- budget du service de l'eau : 67 000 € (travaux des réseaux de La Combe et Avalon) ;
- budget du service de l'assainissement : 330 000 € (travaux des réseaux de La Combe et Avalon).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve cette répartition de l'emprunt de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes ;
- autorise monsieur le maire à le signer et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues.

Contrôle/Agriculture & Forêts

15. Programme d'actions 2017 pour la forêt communale

Monsieur le maire précise que les actions à prévoir cette année consistent en des travaux :

- de maintenance :
 - entretien du parcellaire et du périmètre des parcelles J, M, N,
 - entretien des sentiers de gestion sylvicole des parcelles L, K, J ;
- sylvicoles, avec l'intervention en futaie irrégulière des parcelles C, D, E, F (possibilité de subvention 30 %) ;
- environnementaux, avec l'entretien des cours d'eau des ruisseaux du Tapon, de la Burge, et de La Perrière.

Le coût estimé est de 16 572,00 € TTC.

Parallèlement, une vente de bois est prévue (estimation 18 000,00 €).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le programme d'actions 2017 ;
- charge le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

16. Forêt communale - vente exploitation groupée

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- demande à l'Office national des Forêts (ONF) de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes désignées ci-après ;
- précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

Coupes à marteler :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes réglées	H et I		150					X

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la commune.

En ce qui concerne les coupes proposées en « bois façonné contrat » la commune procédera à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente groupée, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du code forestier.

Le dispositif complémentaire de vente et exploitation groupée pourra être proposé, avec mise à disposition des bois sur pied. Une convention spécifique de vente et exploitation groupée sera rédigée dans ce cas précis ;

- charge le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

17. Entretien de la route forestière de Bramefarine : convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF

Monsieur le maire présente la convention de maîtrise d'œuvre confiée à l'ONF.

Compte tenu de la liste des travaux arrêtés pour 2017, la rémunération correspondant à 10 % des travaux HT est fixée à : 1 230,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF ;
- charge le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

Animation/Fêtes et Cérémonie

18. Règlement du vide-greniers des Fêtes de la Tour (4 juin 2017)

Monsieur le maire présente le règlement du vide-greniers des Fêtes de la Tour (4 juin 2017).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve ce règlement ;
- charge le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

Intercommunalité

19. Communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : modification statutaire n° 13 - communautarisation de la station des Sept Laux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 ;

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Grésivaudan modifiés ;

Vu la délibération n° DEL-2017-0026 du conseil communautaire du 6 mars 2017 portant communautarisation de la station des Sept Laux ;

Vu la demande des communes de La Ferrière, Theys, Les Adrets et Laval ;

Vu la délibération du SIVOM des Sept Laux en date du 1^{er} février 2017 ;

Considérant le caractère communautaire de la station des Sept Laux ainsi que l'intérêt pour la communauté de maintenir et développer l'offre de loisirs sur son territoire ;

Considérant le fort enjeu en matière de développement économique, de maintien de l'emploi et de développement des territoires concernées ;

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le projet de modification statutaire portant intégration, dans le cadre des compétences facultatives, à compter du 1^{er} septembre 2017, de la compétence relative à la gestion de la station des Sept Laux.

Il rappelle les caractéristiques principales de la station des Sept Laux : composée de trois portes d'entrée (Prapoutel, Pipay, Le Pleyner), la station dispose de l'un des plus importants domaines skiables du Dauphiné avec quarante-cinq pistes de ski alpin (120 km), sept pistes de free-ride et trois pistes de ski nordique (23 km), situées entre 1 350 m et 2 400 m d'altitude.

Le domaine est composé de vingt-trois remontées mécaniques (télésièges dont un combi sièges-cabines et téléskis).

En moyenne, sur les trois dernières saisons (2013-2014 à 2015-2016), la station a généré 456 000 journées-skieurs par saison pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 8,9 millions d'euros sur cette même période.

Le domaine alpin est géré en délégation de service public par la SEM T7L, laquelle comprend vingt-trois agents permanents et une centaine de saisonniers.

Le domaine nordique est quant à lui géré par l'association ARECE avec une fréquentation moyenne sur les trois dernières saisons de 3 400 passages/saison.

Les sites de Prapoutel et Le Pleynet offrent sept mille lits touristiques ainsi que de nombreux commerces et services.

Le site de Pipay, orienté vers la clientèle journée, ne dispose pas d'hébergement, mais uniquement de commerces et services (restaurant, location de matériel, caisses, salle hors-sac...).

Les Sept Laux comprennent également des équipements annexes complémentaires tels que piscine avec activités ludiques (toboggans aquatiques), mur d'escalade, piste de VTT, halte-garderie, cinéma...

Le conseil municipal, **par 8 voix pour** (J. Viret, M. Poinson, P. Zacharie, T. Michaud, V. Lapiéd, P. Morand, L. Etienne, O. Chabert) **et 6 abstentions** (A. Kiezer, M.-L. Caporale, A. Fouillet, G. Chabert-Dumand, L. Orliaguet, O. Roziau), approuve la communautarisation de la Station des Sept Laux à compter du 1^{er} septembre 2017.

Urbanisme / Eau & assainissement

20. Approbation de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

Monsieur le maire présente la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Il précise que les travaux d'assainissement collectifs de La Combe et Avalon seront réalisés selon les principes de cette charte.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve cette charte ;
- charge le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

21. Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

- 9 mars 2017 (décision 008) : l'attribution des travaux d'entretien annuel des 9 km de la route forestière est confiée à la SARL GREMEN (ZI Nord - Pré Viboud - 73110 La Rochette) pour un montant de 10 250,00 € HT, soit 12 300,00 € TTC ;
- 10 mars 2017 (décision 009) : la signature du contrat de location d'un petit train trois wagons pour les Fêtes de la Tour du 4 juin 2017, de SPTA-Le Levier (35, rue Jules-Verne - 30100 Ales), pour un montant de 1 795,00 € HT, soit 2 158,00 € TTC ;
- 15 mars 2017 (décision 010) : la signature du devis de l'animation médiévale pour les Fêtes de la Tour du 4 juin 2017, de l'association MESTEL (38000 Grenoble), pour un montant de 220,00 € TTC ;
- 15 mars 2017 (décision 011) : la signature du devis de l'animation tir à l'arc pour les Fêtes de la Tour du 4 juin 2017, de l'association Les Archers de la Tour (mairie de Le Cheylas - Rue de la Poste - 38570 Le Cheylas), pour un montant de 250,00 € TTC ;
- 17 mars 2017 (décision 012) : la signature du devis de location de deux cabines sanitaires autonomes pour les Fêtes de la Tour du 4 juin 2017, de Locamodul (81, route de Rumilly - 74540 Alby-sur-Chéran), pour un montant de 460,00 € HT, soit 552,00 € TTC.

Jacques VIRET : présent

Agnès FOUILLET : absente, donne procuration à L. Orliaguet

Michel POINSON : présent

Gaëlle CHABERT-DUMAND : présente

Pierre ZACHARIE : présent

Patrick MORAND :
absent, donne procuration à G. Chabert-Dumand

Andrée KIEZER : présente

Laurent ORLIAGUET : présent

Marie-Laure CAPORALE : présente

Laurence ETIENNE : présente

Thomas MICHAUD : présent

Odile CHABERT : absente, donne procuration à O. Roziau

Véronique LAPIED : absente, donne procuration à T. Michaud

Olivier ROZIAU : présent.